

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision n° 19/2018 du 11 avril 2018 portant délégation de signature
de la présidente du collège du Conseil national des activités privées de sécurité**

NOR : INTD1807134S

La présidente du collège du Conseil national des activités privées de sécurité,

Vu le livre VI du code de la sécurité intérieure, en ses parties législative et réglementaire, notamment ses articles R. 632-4, R. 632-6 et R. 632-13 ;

Vu le décret du 15 février 2016 portant nomination du directeur du Conseil national des activités privées de sécurité - M. CELET (Jean-Paul) ;

Vu la décision n° 37/2016 du 29 juin 2016 portant délégation de signature du président du collège du Conseil national des activités privées de sécurité ;

Vu la délibération du collège n° 2018-04-11-007-D du 11 avril 2018 portant délégation d'attributions du collège du Conseil national des activités privées de sécurité à la présidente,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. le préfet Jean-Paul CELET, directeur du Conseil national des activités privée de sécurité :

- pour signer, pour la présidente du collège, tous les actes relatifs aux actions en justice engagées par le CNAPS devant l'ensemble des juridictions, dès lors que le montant financier engagé n'excède pas 100 000 €;
- pour signer, pour la présidente du collège, les actes de transaction lorsque le montant financier engagé est inférieur ou égal à 30 000 €.

Article 2

La décision n° 37/2016 du 29 juin 2016 portant délégation de signature du président du collège du Conseil national des activités privées de sécurité est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur et sur le site Internet du Conseil national des activités privées de sécurité

Fait le 11 avril 2018.

*La présidente du collège du Conseil national
des activités privées de sécurité,*
V. DEROUET-MAZOYER